



Lausanne, le 13 janvier 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CGN poursuit son développement et annonce une croissance importante du nombre de passagers et du chiffre d'affaires en 2009.

La CGN, grâce à l'introduction d'un horaire amélioré en 2009, a vu son nombre de passagers augmenter de 4,62%, soit une augmentation de plus de 80'000 passagers pour atteindre les 1,87 million de passagers, malgré une conjoncture touristique défavorable.

Pour mémoire, en 2002, la CGN ne transportait que 1,36 million de passagers. L'augmentation est donc de 500'000 passagers en 7 ans, soit presque 70'000 passagers de plus chaque année. Le chiffre d'affaires a progressé, lui, de 17 à plus de 24 millions de francs, soit une augmentation de 45%. Dans le même temps, le taux de couverture des charges s'est amélioré de 78% à 80%.

Après le succès des augmentations de capital de 2005 (4 millions de francs), 2006 (2 millions de francs), 2007 (4 millions de francs) et 2008 (13 millions de francs), la CGN a bouclé avec succès sa nouvelle augmentation de capital de 2 millions de francs en 2009. A noter que celle-ci a été souscrite par Pro Vapore, plus de 40 communes et de nombreux actionnaires privés.

Sur le plan écologique, la CGN est satisfaite du fonctionnement des premiers filtres à particules (sur le "Valais") et des premiers panneaux solaires (bateaux "Coppet" et "Genève"). Ces nouveautés technologiques seront introduites sur le reste de la flotte au fur et à mesure des rénovations.

Sur le plan social, la CCT cadre de l'UVTP a été reconduite à fin 2009, à la satisfaction générale des partenaires sociaux.

En 2010, la CGN offrira un horaire largement similaire à celui de 2009.

Sur le plan stratégique, la Compagnie réfléchit, de concert avec les cantons, à une séparation plus nette entre la mission touristique-patrimoniale et celle liée au transport public pur.

La CGN dispose d'une flotte de 20 bateaux, occupe plus de 180 employés et transporte 1,87 million de passagers en parcourant 520'000 kilomètres par an. Son taux de couverture des charges est de 80%. Les contrats de prestations cantonaux vaudois, genevois et valaisan sont d'un montant de près de 7,5 millions de francs (2009), en diminution de plus de 2,5 millions de francs par rapport à 2008 en raison de la baisse du prix des carburants. La contribution financière française aux lignes transfrontalières se monte à 792'000 € pour 2010, en hausse de 20% par rapport à 2009.